

CHARTRE DES CLASSES MATERNELLES

PREAMBULE :

La présente charte a pour but :

- de mieux vivre ensemble afin de permettre de profiter au maximum de la vie scolaire et de contracter de bonnes habitudes.
- de prévenir les incidents parmi les enfants qui fréquentent l'école.
- d'éviter tout accident lors des activités dans l'école et hors de l'école.

Parents, bienvenue à vous et à vos enfants.

Votre enfant est à l'école maternelle, première étape du système éducatif de l'Education Nationale. L'école n'est pas une garderie. Durant ces 3 années on lui proposera des activités motrices, manuelles, langagières, logiques.

Ainsi, il développera sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie en groupe.

Ces années sont d'une grande importance car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précieuses.

Les élèves ont classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le matin : classe de **8h15 à 12h**, avec accueil de 8h15 à 8h30 dans la classe.

Accueil du matin gratuit de 7h15 à 8h15, en garderie.

L'après-midi : classe de **14h à 16h30**, avec accueil de 13h45 à 14h dans la classe.

Après 16h30, les enfants rejoignent la garderie (payante de 17h à **18h30**).

Les horaires des classes doivent être respectés ; les retards répétitifs nuisent aux élèves concernés et au bon déroulement de la classe.

ATTENTION !

La porte du bâtiment de la maternelle n'est **ouverte qu'à 8h15 et à 13h45**.

L'accès des parents dans les classes est interdit sans y être invités par un professeur.

Nous vous rappelons que nos amis les chiens ne sont pas autorisés à pénétrer dans la cour de l'établissement, même tenus en laisse.

DEVENIR ELEVE

- **Comportement et langage** : Les enfants doivent respecter leurs camarades et les adultes.
- **Matériel** : Les enfants doivent avoir le souci de maintenir en parfait état les locaux, le mobilier et les installations mis à leur disposition ainsi que les plantations et les travaux d'élèves exposés. Toute dégradation, même accidentelle, devra être réparée aux frais des familles.
- **Les "doudous"**. Les « doudous » sont **acceptés uniquement pour la sieste**.
L'école décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.
Les sucettes sont à laisser à la maison. Un enfant qui a une sucette dans la bouche ne peut pas parler.
- **Bijoux** : - attention, ne pas mettre de bijoux qui peuvent blesser l'enfant lors des jeux ou se perdre.
- pas de "bijoux jouets" : les enfants jouent avec et ne peuvent se concentrer sur les activités.
Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de blessure.
- **Maquillage et "décalcomanies"** sur le corps sont interdits.
- **Ne pas apporter de jouets, de gadgets** ; cela évitera bien des disputes. Ils sont à garder à la maison.
Ceux qui seront sortis en classe seront confisqués.
- Nous ne sommes pas responsables des pertes, des vols ou des détériorations.
Pour venir à l'école, les enfants ne doivent jamais être porteurs d'objets dangereux ou douteux.

POUR FACILITER LA VIE DE VOTRE ENFANT EN CLASSE

- **Une collation** peut être prise par votre enfant le matin, au moment de l'accueil (compote, fruit, laitage, biscuit et eau) ou lors de la récréation.
- Pas de **bonbons**, ni de sucreries ou de chewing-gum dans ses poches, ce qui évitera bien des disputes avec ses camarades qui n'en ont pas.
- **Anniversaires** : les parents qui le désirent peuvent fêter l'anniversaire de leur enfant à l'école **en prévenant les professeurs plusieurs jours à l'avance**. Il se déroulera de la façon suivante :
 - le matin à la place du goûter
 - uniquement des gâteaux secs ou cakes.
 - du jus de fruit sans bulle, ou mieux, de l'eau minérale.
- **Vêtements** : - tous les vêtements enlevés à l'école **doivent être marqués au nom de l'enfant** (anorak, manteau, cagoule, écharpe, gants, bonnet...); en cas de perte, l'école décline toute responsabilité. Nous invitons les parents à venir réclamer aux professeurs les vêtements perdus.
 - les vêtements ne doivent pas entraver les mouvements,
 - veuillez rendre rapidement les vêtements prêtés suite à un incident.
- **Poux** : vérifiez régulièrement les cheveux de votre enfant et les traiter si nécessaire, ainsi que les vêtements.
- **Pendant le temps scolaire, aucun parent n'est autorisé à venir déranger le professeur dans sa classe** (sauf pour venir chercher l'enfant qui doit se rendre chez l'orthophoniste ou le médecin).
- **Rhume** : en période de rhume, nous utilisons beaucoup de mouchoirs en papier. Aussi, nous souhaitons que **chaque famille apporte deux boîtes de mouchoirs en début d'année** et la renouvelle durant l'année scolaire, si besoin.

ACCUEIL DU MATIN

Les enfants arrivant **avant 8h15** vont en **garderie**.
L'accueil du matin, en garderie, est gratuit de 7h15 à 8h15.

Les enfants sont accueillis de 8h15 à 8h30 dans la classe.
Les parents accompagnent leur enfant dans le vestiaire, l'aident à se déshabiller et à passer aux toilettes, puis le laissent entrer **seul** en classe.

ACCUEIL DE L'APRES-MIDI

A partir de 13h45 et jusqu'à 14h, merci d'accompagner votre enfant jusqu'à la porte de classe ou de la salle de sieste ; ne le laissez pas monter les escaliers tout seul.

Les parents accompagnent leur enfant dans le vestiaire, l'aident à se déshabiller et à passer aux toilettes, puis le laissent passer la porte de la classe **seul**, comme un grand !

SORTIES

• Les sorties sont à **12h** et **16h30**.

Les parents doivent venir chercher les enfants à la porte de chaque classe.

• **Soyez à l'heure**, votre enfant vous attend impatiemment, heureux de vous retrouver après plusieurs heures passées loin de vous. Evitez-lui ce moment d'inquiétude, il sera plus confiant pour retourner à l'école le lendemain.

• Les parents doivent venir chercher eux-mêmes leurs enfants à l'école ou indiquer sur le billet de sortie donné en début d'année, les personnes autorisées à venir les chercher.

• Si vous devez venir chercher votre enfant avant l'heure, une décharge signée doit être donnée au professeur de la classe.

• Après la classe, **si les parents restent dans la cour, ils sont alors responsables de leur enfant à partir du moment où le professeur le leur a remis.**

• La cour de maternelle sert de lieu d'attente et non pas de jeux. Il faut **respecter les lieux** (ne pas escalader les barrières, ne pas marcher sur les plantations, ...).

• **L'accès des classes aux parents est interdit sans y être invité par un professeur.**

GARDERIE

Une garderie gratuite est assurée le matin de 7h15 à 8h15 et le soir jusqu'à 17h.

De 17h à 18h30 la garderie est payante.

Le matin, nous vous demandons d'accompagner votre enfant et de le confier personnellement au surveillant.

RESTAURATION SCOLAIRE

Les élèves peuvent prendre leur repas de midi à la cantine.

Ils devront apporter une serviette en tissu marquée au nom de l'enfant, qui sera redonnée chaque vendredi pour l'entretien.

Les élèves inscrits à la cantine ne pourront être repris à la sortie de la classe.

Les élèves n'auront plus accès à la restauration scolaire, s'ils doivent plus de 5 repas.

Les élèves pourront alors être accueillis de 12h à 14h mais aucun repas ne leur sera servi.

Merci de créditer le compte cantine de votre enfant, au secrétariat de l'ensemble scolaire, au début de chaque mois.

ABSENCES

Toute absence est à signaler le plus tôt possible, par les parents ou le responsable, le jour même avant 8h30 le matin, et avant 14h30 l'après-midi. (numéro de l'école : 03.82.25.99.20)

Lorsque votre enfant est malade, indiquez la nature de la maladie (maladie contagieuse, épidémie ...).

Les professeurs sont toujours intéressés de connaître l'état de santé de votre enfant.

MEDICAMENTS

L'école n'est pas habilitée à donner un médicament à un enfant, sauf s'il s'agit d'un traitement de longue durée, qui nécessite la mise en place d'un **PAI** (projet d'accueil individualisé).

Les médicaments seront alors rangés **dans une trousse marquée au nom de l'enfant, avec copie de l'ordonnance**, qui sera remise au professeur et qui restera à l'école durant toute l'année scolaire.

ADRESSE

Afin que l'école puisse vous joindre en cas de problème, donnez bien précisément votre adresse et votre numéro de téléphone (domicile et lieu de travail).

En cas de changement, veuillez le signaler rapidement par écrit dans la pochette de liaison.

COURRIER DE L'ECOLE

Chaque élève possède une pochette de liaison qui est un lien entre l'école et la famille.

Les parents sont invités à vérifier le contenu du sac ou de la pochette de leur enfant, afin d'y trouver le courrier donné par l'école ou/et le professeur.

SUIVI DE L'ELEVE

Chaque famille est informée de travail de l'enfant par le livret scolaire.

Des rencontres parents/professeur auront lieu en janvier et en juin, pour signer le livret scolaire.

RELATIONS FAMILLES /ECOLE

- L'éducation résulte de la concertation fréquente entre toutes les parties concernées. Les relations entre la famille et l'école apparaissent donc indispensables.
- Chaque professeur organise en début d'année scolaire une réunion avec les parents, afin d'expliquer le fonctionnement de sa classe et ce qu'il attend des enfants et des parents pour l'année scolaire. **Cette réunion est très importante !** Aussi il est primordial que tous les parents y participent.
- Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial dont les professeurs pourront tenir compte.
- Les professeurs reçoivent sur *rendez-vous demandés à l'avance*.
Le dialogue et la confiance font partie des conditions nécessaires à la réussite des enfants.

Afin de garantir une meilleure ambiance au sein de l'école, en cas de conflits entre élèves, les parents de ces élèves ne sont pas autorisés à s'adresser directement aux enfants.

Ils doivent impérativement en référer aux professeurs ou à la directrice, qui régleront les litiges avec les enfants concernés.

Dans l'école, la gestion de la discipline est du ressort des membres de l'équipe pédagogique.

Pour le bien des enfants, il est nécessaire que parents et professeurs soient en accord sur les exigences de la vie scolaire, définies dans cette charte.

Cette charte a valeur de règlement intérieur et doit être cosignée par les différents partenaires.

Les parents, qui inscrivent leur(s) enfant(s) à l'école Notre Dame, s'engagent à signer et à respecter cette charte.

BONNE ANNEE SCOLAIRE A TOUS !